

INFO

Nouveautés pour
la rentrée de
septembre 2024



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES

MOT DES ÉLUS

Madame, Monsieur,

Cette rentrée scolaire 2024-2025 sera marquée par la mise en place du Projet Éducatif de Territoire (Pedt). Avec ce projet, nous avons à cœur de proposer une offre de services plus qualitative et un meilleur accueil pour nos enfants.

Ainsi, toute l'année, des activités périscolaires et extrascolaires diversifiées, en lien avec les projets scolaires, leur seront offertes et contribueront à leur développement.

Pour mener à bien ce dispositif, nous avons dû revoir notre politique tarifaire en adaptant les taux d'effort, le seuil maximum et en mettant en place une tarification à la demi-heure pour les accueils périscolaires (matin, soir et mercredi) et extrascolaires (vacances scolaires). Ces évolutions sont nécessaires pour garantir à nos enfants des activités et un accueil dans des conditions optimum.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée et une très belle année scolaire.

Sébastien LEROUX

Adjoint au Maire chargé de la Petite Enfance, Education, Jeunesse et Politique des Loisirs.

Yucel KISA

Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse et aux Loisirs.

Le Pedt :

Les actions de ces accueils s'inscrivent dans le **Projet Éducatif de Territoire (Pedt)**, à l'initiative de la Ville et élaboré avec ses **partenaires** (Éducation nationale et Caisse d'allocations familiales).

Le Pedt permet d'assurer une plus grande **continuité éducative** entre les projets des écoles et les activités périscolaires et extrascolaires pour offrir à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité**. Il convient aussi de proposer aux enfants des activités périscolaires et extrascolaires diversifiées (sportives, culturelles, scientifiques...) qui **contribuent à leur développement**.

Dans le cadre du Pedt, la Ville a obtenu **le label "Plan Mercredi"** en développant une offre de loisirs éducatifs répondant à une charte spécifique se structurant autour de **4 axes** :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignants,
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- L'ancrage du projet dans le territoire,
- La qualité des activités.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

De nouvelles formules d'accueil périscolaire sont proposées par la Ville :

- Accueils périscolaires à la **demi-heure** : de 0,30 € à 0,90 €
- Études surveillées (16h30 à 18h00) dans certaines écoles : de 1,34 € à 3,99 €

RESTAURATION

Depuis de très nombreuses années, la municipalité propose aux enfants des **repas préparés en liaison chaude, livrés le matin dans chaque restaurant scolaire.**

Si **l'équipe municipale a fait le choix de la qualité pour les élèves**, elle doit aussi faire face à une augmentation des coûts des produits alimentaires : 15% rien que pour l'année 2023. Les nouveaux tarifs évoluent : entre 1,58 € et 4,81 € le déjeuner, incluant l'encadrement des enfants et les activités. La Ville prend en charge une partie du coût réel de la prestation.

HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Accueil périscolaire du MATIN	Pause du MIDI	Accueil périscolaire du SOIR
Dès 7h00	11h45 à 13h20	16h30 à 19h00

Trois types d'inscriptions sont possibles pour les mercredis et les vacances scolaires ;

- En **journee complete** avec ou sans restauration (7h30 à 18h30)
- En **demi-journee matin** avec ou sans restauration (7h30 à 12h00 ou 13h30, si restauration)
- En **demi-journee apres-midi** (13h30 à 18h30)

STRUCTURES

ALSH DUNANT (6-11ans)

Domaine de Comteville,
Chemin de Comteville, 28100 DREUX
06.30.27.64.51
alshdunant@ville-dreux.fr

ALSH KENNEDY (3-6 ans)

Groupe scolaire Jean-Zay
1, rue Albert Bessière, 28100 DREUX
07.87.34.93.69
alshkennedy@ville-dreux.fr

ALSH SAINTE-EVE (3-11 ans)

Groupe scolaire Marcelin Berthelot
2ter, rue Jean-Michel Hérault, 28100 DREUX
06.07.45.23.03
alshsainte eve@ville-dreux.fr

HORAIRES

ALSH - journée complète

Heures d'ouverture	Heure d'arrivée maximum	Heure de départ autorisée
7h30/18h30	9h00	17h00

ALSH - demi-journée

Heures d'ouverture	Heure d'arrivée maximum	Heure de départ autorisée
7h30/18h30	9h00	12h00
	13h30	17h00

De nouvelles modalités d'inscriptions et d'annulations ont été mises en place. **L'objectif est de gagner en efficacité pour les équipes et offrir un meilleur accueil aux enfants.**

Modalités



INSCRIPTIONS & ANNULATIONS

INSCRIPTIONS



Les familles doivent obligatoirement préciser et réserver les jours durant lesquels leurs enfants fréquenteront les activités via le Portail Famille du site internet de la Ville, via le Guichet unique ou par mail. Le calendrier des inscriptions est consultable en ligne.

L'inscription fait l'objet d'une validation sous réserve d'avoir le personnel nécessaire pour encadrer les enfants selon le taux en vigueur.

ANNULATIONS

-  Pour toute annulation concernant les activités périscolaires et extrascolaires, celle-ci doit être transmise 8 jours avant le début de la période.
-  Si absence pour maladie (sur présentation d'un justificatif dans les 48 heures suivant le premier jour de l'absence) : 2 jours calendaires de carence seront appliqués.

FORFAIT PÉNALITÉ

-  Par activité, une majoration de 5 € sera appliquée pour tout retard, en cas de présence sans inscription ou en cas d'inscription non consommée.
-  En cas d'inscription hors délais, par période et par famille, une pénalité de 10 € sera appliquée.

RÉFÉRENTS

Pour toutes réclamations (hors facturation), vous trouverez ci-dessous les coordonnées des référents des accueils périscolaires.

ACCUEILS PERISCOLAIRES (matin, midi et soir)	CONTACT
Saint-Exupéry maternelle	06.30.27.64.51 02.37.38.55.70 alshdunant@ville-dreux.fr
Saint-Exupéry élémentaire	
Louise Michel	
Pierre-Mendes-France	
Benjamin Rabier	07.87.34.93.69 02.37.38.84.88 alshkennedy@ville-dreux.fr
Michelet	
Jean-Zay maternelle	
Jean-Zay élémentaire	06.07.45.23.03 02.37.38.55.73 alshsainte eve@ville-dreux.fr
Hélène Boucher	
Gambetta	
Marcelin Berthelot maternelle	
Marcelin Berthelot élémentaire	06.09.33.61.01 alshcentreville@ville-dreux.fr
Victor Hugo	
Saint-Martin	

**ACCUEILS
PERISCOLAIRES
(matin, midi et soir)**

Alphonse Daudet

Godeau

Paul Bert maternelle

Paul Bert élémentaire

Semmelweis

Prévert-Beullac

Condorcet

Ferdinand Buisson

CONTACT

02.37.38.84.80
enfance@ville-dreux.fr

Revenu de référence

Dès réception de son avis d'imposition, chaque famille peut faire établir son revenu de référence valable pour l'année scolaire à venir.

PIÈCES À FOURNIR

- Dernier **avis d'imposition** ou de **non-imposition** ou tout autre justificatif de vos revenus actuels,
- Dernière **attestation de paiement de la Caisse d'allocations familiales**,
- Si changement de situation familiale, fournir un justificatif (déménagement, naissance...).

Un divorce, une naissance, une perte d'emploi ou pour tout autre changement, pensez à informer le service afin que vos tarifs soient toujours adaptés à votre situation.

En cas de non-calcul du revenu de référence, le tarif maximum sera appliqué. Aucune facture ne sera recalculée.

MODALITÉS DU CALCUL

- **Calcul du revenu de référence :**
$$\frac{\text{Ressources mensuelles du foyer}}{\text{Nombre de part familiale}}$$
- **Tarif de l'activité :** Revenu de référence x le taux d'effort (cf, tableau tarif)

Nouveaux TARIFS

Chaque famille drouaise bénéficie d'un tarif personnalisé calculé sur la base de son revenu de référence pour l'ensemble des activités périscolaires, extrascolaires, restauration et études surveillées.

ACTIVITÉS	TAUX D'EFFORT	TARIFS MINI	TARIFS MAXI	HORS COMMUNE uniquement ALSH (mercredis et vacances)
Restauration	0,75%	1,58 €	4,81 €	6,65 €
Restauration PAI* (panier repas)	0,39%	0,82 €	2,50 €	
Accueil NEW matin et soir (à la demi-heure)	0,14%	0,30 €	0,90 €	1,19 €
Études surveillées (16h30 à 18h00)	0,64%	1,34 €	3,99 €	
Accueil NEW périscolaire Mercredi (à la demi-heure)	0,14%	0,30 €	0,90 €	1,19 €
Accueil NEW extrascolaire Vacances (à la demi-heure)	0,15%	0,31 €	0,94 €	1,25 €

*Protocole d'accueil individualisé

Facturation & règlement

Pour les accueils périscolaires, extrascolaires et restauration scolaire, les factures sont émises à termes échus et doivent être acquittées dès réception.

En cas de litige sur une facture, les familles ont un mois à la date d'envoi de la facture pour contester celle-ci (par mail adressé au service : enfance@ville-dreux.fr). Passé ce délai, les réclamations ne peuvent plus être prises en compte.

MODES DE PAIEMENTS

- Carte bancaire.
- Prélèvement automatique.
- CESU papier.
- Chèque à l'ordre du Trésor public.
- Espèces.
- Portail Famille.

Le non-paiement des factures entraîne la mise en recouvrement automatique dans un délai d'un mois auprès du Trésor public. Pour toute facture non réglée dans un délai d'un mois, la Ville se réserve le droit de refuser une inscription.

CONTACT

Pôle administratif

18, rue des Gaults, 28100 DREUX
02.37.38.55.20 / 02.37.38.84.40
enfance@ville-dreux.fr

